



REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ETABLISSEMENTS OUVERTS AU PUBLIC

ETABLISSEMENT

.....

.....

Registre mis en place

Le.....

Par.....

SOMMAIRE

LE CADRE DE LOIS	p 3
Qu'est-ce que le Registre Public d'Accessibilité ?	p
3QUE DOIT CONTENIR LE REGISTRE DE SECURITE ?	p 3
Sous quel format doit être réalisé mon Registre ?	P
4Lexique Technique	p 4
FICHE D'IDENTITE SUR VOTRE ETABLISSEMENT	P 5
COMMENT REMPLIR LE REGISTRE D'ACCESSIBILITE ?	
NOTICE EXPLICATIVE :	p 6
I) SIGNALERIQUE	p 7
II) ECLAIRAGE	P 8
III) CHEMINEMENT	p 9
IV) VIDE BORDANT LE CHEMINEMENT	p 10
V) PARKING	p 11
VI) PORTAIL ET PORTE ADAPTEE	p 12
VII) ASCENSEUR VET PLATEFORME	p 13
VIII) ESCALIER ≤ 3 MARCHES	p 14
IX) ESCALIER > 3 MARCHES	p 15
X) PLAN INCLINE, RAMPE FIXE OU AMOVIBLE	p 16
XI) DISPOSITIF DE COMMANDE ET BORNE DE PAIEMENT	p 17
XII) BANQUE D'ACCUEIL ET BORNE DE PAIEMENT	p 18
XIII) PERSONNEL	p 19
XIV) MARCHANDISE EN LIBRE-SERVICE	p 20
XV) TOILETTES	p 21
XVI) LAVABO	p 22
XVII) CABINE D'ESSAYAGE	p 23
XVIII) SALLE DE RESTAURATION	p 24
XIX) SALLE D'EAU (DOUCHE ET BAIGNOIRE)	p 25
XX) CHAMBRE	p 26
NOTES ET OBSERVATIONS	p 27

DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC

LE CADRE DE LOIS

Le Registre Public d'Accessibilité est instauré par le décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP et des IOP et par l'arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité.

Qu'est-ce que le Registre Public d'Accessibilité ? Le Registre Public d'Accessibilité est un document unique mentionnant les dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes en situation de handicap, de bénéficier des prestations délivrées dans un établissement.

Instaurée dans le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), **la mise à disposition du Registre Public d'Accessibilité est une démarche obligatoire pour tous les gestionnaires d'Etablissements Recevant du Public (ERP)**, que l'ERP soit neuf ou déjà existant.

Le registre devra être mis à la disposition du public **avant le 30 septembre 2017**.

QUE DOIT CONTENIR LE REGISTRE DE SECURITE ?

Spécifique à chaque établissement (ERP), le Registre doit contenir les éléments suivants :

- L'identification de l'établissement (nom, adresse, catégorie, type),
- Une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement,

La liste des pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité de l'établissement aux personnes handicapées :

Type d'ERP	Pièce administrative et technique
ERP avec un permis de construire déposé à partir du 01/01/2007	Attestation de conformité (<u>Art. L. 111-7-4 du CCH</u>)
ERP conforme aux règles d'accessibilité au 31/12/2014	Attestation d'Accessibilité (<u>Art. R. 111-19-33 du CCH</u>)
ERP sous Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) et en attente de travaux	Calendrier de mise en accessibilité
ERP ayant fait l'objet d'un Ad'AP dont les travaux sont achevés	Attestation d'achèvement d'un Ad'AP (<u>Art. D.111.19.46 du CCH</u>)
ERP ayant déposé et obtenu une dérogation aux règles d'accessibilité	Arrêté préfectoral de dérogation

ERP ayant déposé et obtenu une Autorisation de travaux	Notice d'Accessibilité
Tous les ERP	Modalités de maintenance et d'utilisation des équipements d'accessibilité (ascenseurs, EPMR, rampes amovibles automatiques, ...).

La description des actions de formation dispensées au personnel d'accueil pour accueillir les personnes en situation de handicap (PSH). Pour les ERP de catégorie 1 à 4, un justificatif de formation à l'accueil des PSH devra également être fourni. Cette description et ses justificatifs doivent être accompagnés de la plaquette informative de la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité (DMA) « Bien accueillir les personnes handicapées »

Sous quel format doit être réalisé mon Registre ? Le Registre est un document public qui s'adresse aux usagers, clients ou patients de l'établissement.

Il doit être consultable sur place au principal point d'accueil au format papier ou au format numérique (sur tablette par exemple).

En conclusion, le Registre Public d'Accessibilité est un document destiné à informer les usagers d'un établissement recevant du public sur les actions mises en place pour rendre les services accessibles à tous. Il pourra également être utilisé par l'administration ou par une association d'usagers en situation de handicap dans le cadre de la vérification du respect des règles relatives à l'accessibilité.

Lexique Technique

Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmée

AT : Autorisation de Travaux

CCH : Code de la Construction et de l'Habitation

DMA : Délégation Ministérielle à l'Accessibilité

ERP : Etablissements Recevant du Public

IOP : Installation Ouverte au Public

FICHE D'IDENTITE SUR VOTRE ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement

Raison sociale.....

Activité :

Siret.....

Naf.....

Adresse de l'établissement.....

Code postal..... Ville.....

Adresse du propriétaire (si différente).....

Code postal..... Ville.....

Téléphone..... Fax.....

Site internet.....

Email de l'établissement.....

Nom du responsable de l'établissement.....

Nom du représentant de la personne morale.....

Type et catégorie de l'ERP (Etablissement Recevant du Public).....

Ou IOP (Installation ouverte au Public).....

Effectif de l'ERP ou de l'IOP.....

Personnel.....Public..... Total.....

L'ERP ou l'IOP possède plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sol) OUI NON

Un document tenant lieu d'Agenda Accessibilité programmée a été établi OUI NON

Si oui à quelle date :

Existe-t-il un Registre de Sécurité : OUI NON

COMMENT REMPLIR LE REGISTRE D'ACCESSIBILITE ?

NOTICE EXPLICATIVE :

L'accessibilité des établissements recevant du public et installations ouvertes au public des ERP et IOP de 5e catégorie.

Veuillez compléter brièvement les tableaux ci-après comme indiqué :

- **Nature de la réalisation** : par un bref descriptif des aménagements envisagés...
- **Délais de réalisation** : noter la date butoir prévue dans votre Ad'AP pour cette réalisation
- **Coût** : par une estimation des frais engagés dans cette réalisation
- **Validation à la réception** : à remplir une fois la réalisation terminée,
- **Date** : la date de fin de réalisation de l'aménagement.

Dès qu'un nouvel élément d'accessibilité est mis en place dans votre ERP, reprenez ce document correspondant pour le mettre à jour.

I) SIGNALETIQUE

	Conforme	Non conforme	Pas concerné
Signalétique indiquant les changements de direction et les accès			

Signalétique indiquant les croisements voiture / piéton			
Signalétique lisible et visible (hauteur et type des caractères, au regard des distances)			
Typographie de couleur contrastée selon le type de support			
Toute information sonore doublée par une information visuelle			

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

II) ECLAIRAGE

	Conforme	Non conforme	Pas concerné
Cheminement extérieur 20 lux			
Circulation piéton / voiture 50 lux			

Circulation intérieur 100 lux			
Escalier et équipement 150 lux			
Poste ou banque d'accueil 200 lux			

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

III) CHEMINEMENT

	Conforme	Non conforme	Pas concerné
Sol stable, non meuble et sans trou ou ressaut > à 2 cm			

Largeur du cheminement de 1,20 m (tolérance 0,90 m sur une courte distance)			
Absence d'élément en saillie $\geq 0,15$ m			
Dévers sur les cheminements \leq à 3 %			
Espaces de giration à chaque choix d'orientation et tous les 6 à 8 m			
Éléments de guidage de couleur contrastée (à minima entre l'entrée, le parking et l'accueil)			
Revêtements sans gêne visuelle ou acoustique			
Hauteur de passage libre $\leq 2,20$ m sous élément suspendu			

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

IV) VIDE BORDANT LE CHEMINEMENT

	Conforme	Non conforme	Pas concerné
--	----------	--------------	--------------

Dans le cas d'un vide bordant le cheminement supérieur à 0.40cm. présence d'un garde-corps.			
---	--	--	--

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

V) PARKING

En cas de place de parking, 2 % du parc doit être accessible (minimum 1 place adaptée).

	Conforme	Non conforme	Pas concerné
Places localisées à proximité de l'entrée			
Largeur 3.30 m			
Marquage au sol + Signalétique verticale			
Raccordement au cheminement sans ressaut > à 2 cm			

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

VI) PORTAIL ET PORTE ADAPTEE

	Conforme	Non conforme	Pas concerné

Portail facilement manoeuvrable (50 Newtons)			
Espaces de manoeuvre devant et derrière (1.70 m - 2.20 m)			
Largeur de passage utile d'un battant 0.77 m à minima (obligatoire 0.83 m chambres adaptées)			
Hauteur de poignée (0.90 m et 1.30 m)			
Temporisation d'ouverture adaptée à la distance pour les portails automatiques			

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

VII) ASCENSEUR VET PLATEFORME

	Conforme	Non conforme	Pas concerné
--	----------	--------------	--------------

Conforme à la norme NF EN 81-70/A1 ou plateforme élévatrice selon les normes NF EN 81-41 et NF EN 81-40)			
Largeur de passage de porte 0.80 m			
Dimension minimale de la cabine 1.10 m x 1.40 m			
Dimension minimale de la plateforme élévatrice 0.90m x 1.40 m			
Charge minimale supportée \geq 300 kg			

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

VIII) ESCALIER \leq 3 MARCHES

	Conforme	Non conforme	Pas concerné
--	----------	--------------	--------------

BEV (Bande d'Eveil à la Vigilance) en haut de chaque escalier entre 0.28 et 0.50 m de la première marche			
Contre-marche et nez de marche de couleur contrastée notamment sur la première et dernière marche			
Main courante recommandée (hauteur 0.80 m à 1.00 m)			
Hauteur de marche \leq 0.17 m			
Absence d'obstacle au pied de chaque nez de marche			
• Largeur de giron \geq 28 cm			

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

IX) ESCALIER > 3 MARCHES

	Conforme	Non conforme	Pas concerné
--	----------	--------------	--------------

BEV (Bande d'Eveil à la Vigilance) en haut de chaque escalier entre 0.28 et 0.50 m de la première marche			
Contre-marche et nez de marche de couleur contrastée notamment sur la première et dernière marche			
Main courante, barre de maintien (rigide et continu) (hauteur 0.80 m à 1.00 m)			
Main courante (hauteur 0.80 m à 1.00 m)			
Hauteur de marche 0.17 m			
Absence d'obstacle au pied de chaque nez de marche			
Largeur de giron \geq 28 cm			

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

X) PLAN INCLINE, RAMPE FIXE OU AMOVIBLE

	Conforme	Non conforme	Pas concerné
--	----------	--------------	--------------

Pente du plan incliné de 6 % à 12 % suivant les longueurs et les tolérances dans l'existant			
Dévers ≤ à 3 %			

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

XI) DISPOSITIF DE COMMANDE ET BORNE DE PAIEMENT

	Conforme	Non conforme	Pas concerné
--	----------	--------------	--------------

Prise en compte des appels par le système, notamment des personnes sourdes, malentendantes ou muettes			
Assure le retour d'information de la prise en compte de l'appel, particulièrement lors de l'absence d'une vision directe			
Hauteur entre 0.90 m et 1.30 m			
Espace d'usage 0.80 m x 1.30 m			
Couleur contrastée notamment au niveau des organes de commande			
L'ensemble peut être associé avec des systèmes visuels et sonores			

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

XII) BANQUE D'ACCUEIL ET BORNE DE PAIEMENT

	Conforme	Non conforme	Pas concerné
--	----------	--------------	--------------

Utilisable en position debout ou assise			
Configurer pour une communication visuelle			
Plan supérieur d'une partie du meuble, hauteur maximale 80 cm			
Vide sous meuble (Hauteur 70 cm, Largeur 60 cm, Profondeur 30 cm)			
Lisibilité des affichages (prix), assis ou debout			

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

XIII) PERSONNEL

	Conforme	Non conforme	Pas concerné
--	----------	--------------	--------------

Le personnel appelé à être en contact avec les clients doit être formé à l'accueil et à l'accompagnement de toute personne handicapée (moteur, visuel, auditif, mental, cognitif psychique...)			
--	--	--	--

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

XIV) MARCHANDISE EN LIBRE-SERVICE

	Conforme	Non conforme	Pas concerné
--	----------	--------------	--------------

Hauteur accessible des marchandises comprise entre 0.40 m et 1.30 m du sol			
Recommandation Ergothérapeute : 0.60 m à 1.40 m			

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

XV) TOILETTES

	Conforme	Non conforme	Pas concerné
--	----------	--------------	--------------

Au moins un doit être accessible aux personnes handicapées			
Rayon de giration dans ou devant les toilettes (diamètre 1.50 m), en dehors du débattement de la porte			
Espace d'usage ou de transfert (0.80 m x 1.30 m), en dehors du débattement de la porte			
Barre de maintien, hauteur comprise entre 0.80 m à 1.00 m			
Axe de la lunette du WC distant entre 0.35 m à 0.40 m du mur latéral			
Hauteur de cuvette entre 0.45 m et 0.50 m			
Lave-mains adapté avec hauteur du plan \leq 0.85 m			

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

XVI) LAVABO

	Conforme	Non conforme	Pas concerné
--	-----------------	---------------------	---------------------

Espace ou vide sous le lavabo, dimensions minimum, Hauteur 70cm, Largeur 60cm, Profondeur 30cm (Siphon déporté)			
Hauteur du plan < 0.85m			

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

XVII) CABINE D'ESSAYAGE

	Conforme	Non conforme	Pas concerné
--	----------	--------------	--------------

Rayon de giration (diamètre 1.50 m) en dehors du débattement de la porte			
Espace d'usage ou de transfert (0.80 m x 1.30 m)			
Barres de maintien assis / debout (0.80 m à 1.00 m)			

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

XVIII) SALLE DE RESTAURATION

	Conforme	Non conforme	Pas concerné
--	----------	--------------	--------------

Au moins 2 places adaptées jusqu'à 50 places et 1 emplacement supplémentaire par tranche de 50 places supplémentaires			
Largeur du cheminement principal 1.20 m (entrée/accueil/place adaptée/toilette)			
Largeur cheminement secondaire de 0.90 m - 0.60 m			
La dimension d'une place adaptée sera celle d'un espace d'usage (0.80 m x 1.30 m)			
Présence d'un vide sous la table, dimension : hauteur 0.70 m, profondeur 0.30 m			
Hauteur du plan supérieur de table, 0.80 m			
Espace vide sous le buffet, (Hauteur 70 cm, Largeur 60 cm, Profondeur 30 cm)			
Espace d'usage (0,80 m x 1,30 m) sur la longueur ou pourtour du buffet			
Distance de préhension des éléments en présentation sur le buffet (nourriture, assiettes...) adaptée (Hauteur entre 0.60 m et 1.30 m, Longueur/Profondeur 0.50 m)			

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

XIX) SALLE D'EAU (DOUCHE ET BAIGNOIRE)

	Conforme	Non conforme	Pas concerné
--	----------	--------------	--------------

Rayon de giration (diamètre 1.50 m) en dehors du débattement de la porte			
Espace d'usage ou de transfert (0.80 m x 1.30 m)			
Barres de maintien assis / debout (0.80 m à 1.00 m)			
Equipement pour s'asseoir dans la douche			
Hauteur accessible des équipements (0.90 m et 1.30 m)			

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

XX) CHAMBRE

	Conforme	Non conforme	Pas concerné
--	----------	--------------	--------------

Les chambres doivent faire l'objet d'une identification visuelle et tactile sur la porte			
Rayon de giration (diamètre 1.50 m), chevauchement du débattement de la porte \leq 0.25 m			
Largeur cheminement \geq 0.90 cm			
Angle droit autour du lit (respect de la règle des L1+L2 \geq 2 m)			

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date

NOTES ET OBSERVATIONS

